

Il ne sera tenu aucun débat sur une motion tendant à l'adoption d'un rapport d'un comité permanent relativement aux prévisions budgétaires qui lui auront été renvoyées, sauf lors d'un jour désigné à cet égard.

Comment la présidence pourrait-elle statuer qu'il peut y avoir un débat sur le rapport en question un jour autre qu'un jour désigné dans le cadre de l'étude des subsides? Je manquerais à mon devoir si je rendais une autre décision. Selon moi, la Chambre s'engagerait dans une voie plutôt dangereuse si, quand nous renvoyons des prévisions budgétaires au comité et que nous recevons des rapports sur des questions qui, à mon avis, pourraient fort bien être étudiées au comité, nous recevions les rapports et les étudions chaque jour à l'appel des motions. Lors des travaux de la Chambre, nous ne passerions pas à l'étude des affaires courantes et nous ne passerions peut-être jamais aux questions les jours où nous étudierions ces nombreux rapports accompagnés de recommandations, certainement très valables dans plusieurs cas, mais émanant des comités qui, en général, sont tenus d'étudier les prévisions budgétaires supplémentaires et d'en faire rapport.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre et d'autres députés ont prétendu que ce rapport était irrecevable puisqu'il n'aurait jamais dû être accepté. Je ne dis pas que le rapport est recevable ou non, mais je dis que s'il est valable, ce doit être en tant que rapport du comité des prévisions budgétaires et il doit par conséquent être étudié comme l'exige l'article 58 du Règlement.

J'ai quelques réserves à l'égard du travail qui est confié à ces comités et surtout au comité des prévisions budgétaires en général. Je ne vois aucune raison à ce que toutes les prévisions budgétaires ou la plupart soient renvoyées à ce comité. Je veux parler des prévisions supplémentaires. Je me demande pourquoi on ne pourrait s'entendre pour répartir ce travail entre un certain nombre de comités...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: ... plutôt que de surcharger le comité des prévisions budgétaires en général et son pauvre président qui doit alors faire la répartition du temps, en faisant peut-être preuve d'imagination.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Les députés compatiront sûrement avec le président du comité et, s'ils étaient à sa place, ils estiment peut-être devoir recourir à ce genre de mesure extrême pour permettre l'étude de toutes les prévisions budgétaires des divers ministères avant la remise du rapport.

Pour toutes ces raisons, les députés reconnaîtront qu'il est généreux de la part de la Chambre de proposer que ce rapport soit reporté comme question de subsides plutôt que sous la rubrique des motions.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a proposé que le choix soit laissé aux députés qui parraineraient les motions qui sont mises en délibération à titre d'affaires courantes. S'il lit la décision rendue le 18 juin, il constatera que c'est une chose à laquelle la présidence s'oppose fortement. J'avais l'impression, au moment où la décision fut rendue, qu'on en était venu à une entente tacite sur le fait que ces motions ne devraient peut-être pas être où elles sont, et

L'inscription de certaines motions au Feuilleton

que nous devrions peut-être réfléchir avant de nous lancer, forts du consentement unanime de la Chambre et avec la sanction de la présidence, dans l'étude de motions ou de rapports de cette nature en provenance d'un comité chargé de l'étude des prévisions budgétaires.

Pour ces motifs, j'ose espérer que les députés acceptent la décision de la présidence et consentiront à ce que les avis de motions en question restent où ils sont, pour le moment du moins.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire invoquer brièvement le Règlement pour signaler qu'à mon avis, l'agitation de la Chambre et les motifs derrière ce rappel au Règlement résultent des implications de la décision du 18 juin et de l'inaptitude de la Chambre à se prononcer sur l'un ou l'autre des postes du budget. Cela s'est présenté en juin dernier après qu'un comité de la Chambre, ayant mûrement réfléchi, avait modifié un poste du budget et exprimé son avis à ce comité que la Chambre a chargé de cette mission, ou tel qu'il se présente, maintenant que le gouvernement a rétabli ce poste; ainsi, par suite de la décision de la présidence et du geste du gouvernement, la Chambre ne peut plus donner son avis sur ce poste. Elle doit se prononcer sur l'ensemble des prévisions budgétaires et non plus sur un seul poste.

Avec le plus grand respect, j'aimerais indiquer que ce n'était pas l'objectif de cette règle lorsqu'elle fut proposée. J'étais membre du comité de la procédure qui a étudié ces questions. Je n'ai jamais approuvé l'abolition du comité des subsides. Mais, monsieur l'Orateur, au cours des années précédentes, nous avons inscrit dans le budget certains postes sur lesquels la Chambre fut appelée à donner son avis. Ce droit ne nous a été refusé que deux fois. Je pense que le mécontentement exprimé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a essayé d'agir comme il l'a fait en l'occurrence, et par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), qui a fait comme nous tous, remonte à la décision selon laquelle nous ne pouvons pas donner notre avis au sujet des postes du budget. J'aimerais que l'on reconsidère la décision prise en juin et la précédente, ainsi que cet usage.

M. l'Orateur: Je ne veux pas entamer un débat avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), mais la décision du 18 juin n'a rien à voir avec la question dont il parle. Je comprends les problèmes dont a parlé le député et je rends compte des difficultés qui se posent. Ma position par le passé a été, et je tiens à le répéter aux députés, qu'il est peut-être temps que la Chambre, ou l'un de ses comités, étudie la règle qui n'est pas satisfaisante, d'après les députés.

Mais le devoir de la présidence est de veiller à ce que l'on respecte la règle qui est d'ailleurs très claire—ce n'est peut-être pas l'intention du député d'Edmonton-Ouest ou ce n'est peut-être pas ce qu'il voulait voir dans la règle relative aux postes du budget mais elle est claire—qu'elle semble juste ou non à la présidence. Je répète avec tout le respect que je dois au député que je comprends très bien qu'il regrette que les députés n'aient pas la possibilité d'étudier, de discuter ou de voter certains budgets ou certains postes du budget, mais la faute n'en incombe pas à la présidence. Tous les députés qui pensent que l'on devrait élaborer une meilleure procédure devraient se concerter pour veiller à ce que la procédure soit modifiée.